

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOU N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GUILLIER J, QUEMY D, LIENARD T

absents excusés : MM. BAILLY Brice

Secrétaire de séance MME MIRVAUX M-C

Délibérations

➤ Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy-Jacques PAGET, Maire.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Martine LEGRAND ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ Election des Adjointes

Sous la présidence de Mme Martine LEGRAND élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune disposait, à ce jour, de 3 Adjointes. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des Adjointes au Maire de la commune.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Eric LEMOT ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Marie-Christine MIRVAUX ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Second Adjoint au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Jean-Claude DAMANDE ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ Versement des indemnités de fonctions des Adjointes

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjointes au taux plein.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 26 mai 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 26 mai 2020

Le Maire,

